

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 419

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer au nombre :

« quatre »

le nombre :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de limiter à deux les représentants des ministères.